

**DECISION N° 35-2023**

**Portant validation de l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes relatif à la réalisation d'une étude multithématique**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la délibération n°55-2022 portant adhésion au groupement de commandes relatif à la réalisation d'une étude multithématique avec l'IBTN

Considérant l'attribution du marché à la société SAFEGE,  
Considérant qu'il convient de mettre à jour la décomposition financière de l'étude, notamment à la charge de la Ville,

**DECIDE :**

- De valider l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes relatif à la réalisation d'une étude multithématique